



Une Politique nationale de la réussite éducative Pour faire de l'éducation une réelle priorité

Mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du
Loisir et du Sport

Par la Fédération des professionnelles et
professionnels de l'éducation du Québec (CSQ)

14 novembre 2016



**Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)**

Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE) représente 7000 membres répartis dans 69 des 72 commissions scolaires francophones, anglophones, Crie et Kativik. La FPPE est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La Fédération représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, conseillères et conseillers d'orientation, orthophonistes, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques (dont les conseillères ou conseillers pédagogiques et bibliothécaires) ainsi que des services administratifs (dont les agentes et agents de développement, agentes et agents de la gestion financière, analystes, architectes, conseillères et conseillers en communication, ingénieures et ingénieurs).

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale.

Introduction

Pour la FPPE, il est important de prendre part à la consultation menant à la Politique nationale de la réussite éducative. Ce document s'inscrit en complément du mémoire produit par la CSQ, et ce, afin de mettre plus particulièrement en lumière le travail réalisé par les professionnelles et professionnels de l'éducation.

En matière de réussite éducative, le personnel professionnel des commissions scolaires est aux premières loges : elles et ils agissent en appui direct aux élèves ayant des besoins particuliers, interviennent auprès de l'ensemble des élèves pour faire de l'école un lieu inclusif et positif, participent au développement de projets et de nouvelles méthodes pédagogiques, et ce, en plus d'être en appui à l'ensemble des acteurs du milieu scolaire, entre autres en exerçant un rôle-conseil auprès des directions. Leur travail est essentiel et se doit d'être reconnu et valorisé.

Les défis du réseau scolaire public sont immenses : augmentation de la prévalence de différents troubles, difficultés et handicaps, intégration du numérique, diversité culturelle, disparités régionales, développement des connaissances issues de la recherche en matière de pédagogie, transformation de la formation professionnelle et du profil des élèves de la formation générale aux adultes, etc. Ces défis doivent cependant représenter des occasions de faire du milieu éducatif un espace favorisant l'égalité des chances.

D'emblée, la FPPE tient à souligner la pertinence de la consultation initiée par le ministère et l'espoir fondé par l'élaboration d'une Politique de la réussite éducative. Un élément s'avère incontournable : ce n'est qu'en finançant adéquatement le réseau scolaire public que le gouvernement fera de l'éducation une réelle priorité au Québec. Les compressions budgétaires récurrentes en éducation – un milliard de dollars depuis 2010 – additionnées à l'ensemble des politiques d'austérité ont placé les milieux scolaires en souffrance : les élèves se voient couper des services; les parents s'inquiètent; les communautés s'alarment; le personnel s'épuise.

Les élèves ayant des besoins particuliers qu'ils soient jeunes ou adultes en subissent plus durement les effets parce qu'ils n'obtiennent pas les services dont elles et ils ont besoin; pensons particulièrement au peu, voire à l'absence, de ressources professionnelles disponibles à la formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Au secteur des jeunes, les problèmes sont aussi criants : les listes d'attente et délais pour la réalisation d'une évaluation professionnelle s'allongent de façon inconsiderée et les parents qui le peuvent (ou qui font ce choix, malgré les répercussions budgétaires) en viennent à se tourner vers d'onéreux services privés.

Ce sont également les jeunes des milieux défavorisés qui sont les premières victimes du financement insuffisant des services publics en général et d'éducation en particulier. À cet effet, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) fait d'ailleurs un constat désastreux : l'école n'est pas le vecteur d'égalité des chances qu'elle devrait être.

« Au lieu d'atténuer les inégalités sociales, le fonctionnement du système scolaire québécois contribue donc en partie à leur reproduction. [...] »

Pour contribuer activement à la société et exercer sa citoyenneté, il est devenu plus nécessaire que jamais d'atteindre un niveau acceptable de littératie, de numératie et même de compétences numériques. L'éducation devrait permettre à tous ceux qui en ont la capacité de développer, à un moment ou l'autre de leur vie, ces compétences essentielles à leur autonomie. Or, il semble que le système « échappe » une proportion plus importante d'élèves ou de personnes de milieux défavorisés, ce qui perpétue le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale ¹».

On ne peut passer sous le silence que les professionnelles et professionnels font trop souvent les frais des compressions. En 2015, c'est environ 250 postes qui ont été coupés, à ce nombre s'ajoutent environ 125 postes en 2016, une situation alarmante qui a été déplorée à maintes reprises par la Fédération, mais aussi par les parents.

Malgré les suppressions de postes, la surcharge, la désorganisation des milieux et une certaine frustration, les professionnelles et professionnels demeurent fiers de travailler au sein du réseau public d'éducation et de faire la différence tous les jours, un élève à la fois.

Les positions développées dans ce mémoire reflètent d'ailleurs la volonté des membres de participer activement à l'amélioration de la réussite éducative en proposant des pistes de solutions réalistes et prometteuses. Ce mémoire reprend les trois axes, les thèmes et plusieurs pistes d'actions proposées dans le cadre de la consultation ministérielle. En plus de souscrire aux recommandations proposées par la CSQ, la FPPE porte des revendications qui découlent de ses travaux antérieurs et des prises de position de ses membres.

Axe I

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves s'avère bien sûr le cœur de l'intervention des professionnelles et professionnels des commissions scolaires. Pour l'ensemble des thèmes de l'axe, la FPPE a choisi de développer certaines des pistes d'action proposées en fonction des revendications de ses membres.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

La FPPE adhère à l'ensemble des pistes proposées dans le cadre de la consultation et propose une piste additionnelle. Une des pistes d'action a attiré davantage l'attention de la Fédération en fonction de l'expertise des professionnelles et professionnels.

Piste d'action : Améliorer la complémentarité et la concertation des actions entre les services de garde éducatifs à l'enfance et le milieu scolaire au moment de l'entrée à l'école.

L'importance d'agir tôt n'est plus à démontrer; il s'agit d'un élément qui fait consensus. Soulignons que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) de 2012, un enfant à la maternelle sur quatre (26%) est vulnérable, c'est-à-dire qu'il présente une vulnérabilité sur au moins un des cinq domaines de développement suivants : santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, habileté de communication et connaissances générales. Qui plus est, les enfants de milieux défavorisés présentent davantage de vulnérabilité².

Agir tôt, c'est agir dès la petite enfance. Si certains troubles ou difficultés ne peuvent être déterminés qu'à l'âge scolaire, le dépistage à la petite enfance peut faire toute la différence dans certaines situations. Pour aider les services de garde à la petite enfance à identifier les enfants pouvant éprouver des difficultés, nous proposons de mettre à profit l'expertise publique développée au sein des services éducatifs des commissions scolaires (entre autres en orthophonie, psychologie et psychoéducation) afin d'intervenir adéquatement pour le dépistage des enfants ayant des besoins particuliers, et ce, dès la petite enfance. À cet effet, il est nécessaire de faciliter le partage d'informations entre les différents acteurs et de créer des canaux de communication avec les équipes professionnelles qui relèvent de la commission scolaire.

L'expertise des professionnelles et professionnels des commissions scolaires est ancrée dans la réalité scolaire; ces personnes font partie de l'équipe-école. Par conséquent, il est opportun que les ressources professionnelles soient mises à profit et interviennent avec les centres de la petite enfance afin de dépister les élèves à risque et repérer les difficultés d'apprentissage et de comportement, et ce, sans attendre le moment de l'entrée à l'école.

La FPPE recommande de dédier un nombre significativement plus élevé de ressources professionnelles des commissions scolaires au dépistage, à la prévention et aux interventions auprès de la petite enfance.

Concernant l'intervention dès la petite enfance, la FPPE propose l'ajout de la piste d'action suivante :

Piste d'action : Reconnaître l'importance et poursuivre le développement du programme d'éducation préscolaire Passe-Partout.

La FPPE reconnaît le travail formidable fait par les divers intervenants et intervenantes à la petite enfance, mais déplore qu'un des services offerts ne soit pas mentionné dans la documentation de la consultation pour la réussite éducative : le programme d'éducation préscolaire Passe-Partout.

Lancé en 1978, ce programme s'adresse aux familles ayant un enfant âgé de 4 ans. Principalement développé en milieux défavorisés, Passe-Partout est offert dans 45 commissions scolaires. En tandem avec un ou une éducatrice, ce service est animé par les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire. On retrouve différents types de fonctionnements, selon les régions (de 16 à 25 rencontres annuelles, dont plusieurs avec les parents). Passe-Partout vise principalement à susciter la participation active des parents, la collaboration entre l'école et la famille et le développement des compétences parentales. Il est reconnu pour favoriser l'intégration progressive et stimulante au milieu scolaire.

Les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire ont pour rôle de conseiller, informer, sensibiliser, animer et accompagner les parents d'enfants de 4 ans afin de favoriser l'intégration harmonieuse à l'école. Le personnel professionnel à l'éducation préscolaire exerce également un rôle-conseil et de soutien auprès des autres personnes qui interviennent auprès des enfants de 4 ans; elles et ils participent directement à favoriser les ponts entre les différents milieux.

Reconnaissant sa valeur, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) recommandait en 2012 le déploiement de Passe-Partout dans l'ensemble du Québec :

« En vertu de son caractère unique et de l'accent qu'il met sur la transition à l'école, le service d'animation Passe-Partout devrait être offert plus largement au Québec et être financé de manière à permettre son développement ³».

Malheureusement, cette recommandation du CSE n'a jamais été appliquée. Malgré la popularité de Passe-Partout dans les régions où il est implanté, il n'est pas déployé dans l'ensemble du Québec et n'est donc pas accessible pour l'ensemble des enfants. Qui plus est, dans le contexte actuel où le gouvernement tend à développer l'offre de maternelles 4 ans, la poursuite du service Passe-Partout semble être menacée dans certaines régions. Selon la FPPE, parce qu'il s'adresse en priorité aux parents, la pertinence du service Passe-Partout ne doit en aucun cas être remise en question et ce service doit plutôt être développé en complémentarité.

L'expertise des conseillères et conseillers en éducation préscolaire peut aussi être mise à profit pour développer davantage le volet parental de la maternelle 4 ans. La collaboration avec les parents est prévue par le programme d'éducation préscolaire du ministère (2013), mais les actions visant à favoriser le développement des compétences parentales sont absentes. La maternelle est d'abord axée sur l'enfant et non sa famille. Le volet parental du programme Passe-Partout pourrait servir de modèle parce qu'il prévoit entre autres des rencontres mixtes où « le parent va à l'école avec l'enfant », ce qui permet à ce dernier de se sentir en confiance, mais surtout au parent d'observer, de jouer, de soutenir son enfant et de mieux comprendre sa réalité et ses besoins en matière d'intégration scolaire.

Selon le CSE, le passage à la maternelle est aussi une transition pour le parent :

« Dans la transition de l'enfant à l'école, les parents ne sont pas seulement une source potentielle de soutien; ils ont leurs besoins propres. Ils doivent faire face, eux aussi, à une expérience nouvelle, à des changements d'environnement physique et relationnel, à des règles et à un fonctionnement différents de ce qu'ils connaissaient quand l'enfant était au service de garde ⁴».

C'est dans cette optique que la FPPE souhaite mettre en lumière le service Passe-Partout et l'importance de l'intervention auprès des parents.

Recommandation

Considérant la nécessité de :

- Soutenir le développement des compétences parentales;
- Favoriser une intégration au milieu scolaire progressive, positive et stimulante;
- Consolider la collaboration entre l'école et la famille :

La FPPE recommande de valoriser et déployer le service Passe-Partout dans l'ensemble des régions du Québec.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout de ressources, entre autres des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, pour développer davantage le volet parental au sein du programme des maternelles 4 ans.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Afin de répondre adéquatement aux élèves ayant des besoins particuliers, il faut d'abord reconnaître l'augmentation de leur nombre et son impact. En effet, le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) accroit de façon drastique : une augmentation de plus de 50% entre 1999-2000 à 2014-2015. Pour certains handicaps, les chiffres ont explosé entre 2002 et 2012 : on observe une augmentation de 410 % pour les troubles envahissants du développement; une augmentation de 252% pour la déficience langagière; une augmentation de 163 % pour les troubles relevant de la psychopathologie. Le portrait de la classe régulière en est transformé, car elle est désormais constituée de plus de 20 % d'élèves HDA⁵.

L'article 1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise l'obligation d'assurer pour tous les élèves l'accès aux services éducatifs, complémentaires et particuliers dont ils ont besoin.

Article 1. Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique [...].

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

Dans ce contexte d'augmentation des prévalences, comment assurer que l'ensemble des élèves ayant des besoins particuliers ait accès aux services spécialisés auxquels elles et ils ont droit ? Quel niveau de ressources peut réellement permettre de répondre aux besoins de l'ensemble des élèves, particulièrement dans une perspective de prévention ? Ces questionnements sont importants et le ministre se doit d'y répondre. Comme il y a consensus sur l'importance d'agir tôt, la FPPE espère que les moyens suffisants seront mis en place pour atteindre les cibles qui seront fixées.

En fonction de son expertise, la FPPE a choisi de développer deux des pistes d'action proposées.

Piste d'action : Repérer très tôt les élèves ayant des besoins particuliers, évaluer leurs besoins et mieux aider leurs parents.

Toutes et tous s'entendent sur la qualité des services offerts par les commissions scolaires aux élèves ayant des besoins particuliers. Le problème principal s'avère plutôt l'accès à ces services publics. En octobre 2016, le gouvernement s'est doté d'une toute nouvelle Politique gouvernementale en prévention en santé. 15 ministères et organismes y sont engagés, dont le ministère de l'Éducation. Cette politique est présentée comme « un projet d'envergure » pour l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population. Un des leviers de cette politique est d'ailleurs le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge :

« Un large consensus se dégage sur la nécessité d'agir davantage en amont des problèmes auprès des jeunes d'âge scolaire, en continuité des interventions réalisées dans le domaine de la petite enfance ⁶».

Pourtant, selon l'EQDEM, la moitié des enfants dits vulnérables n'ont pas reçu de services de professionnels à l'école entre le début de l'année scolaire et le moment où la collecte de données a eu lieu⁷. Le CSE, dans son plus récent rapport, souligne aussi les problèmes d'accès aux ressources professionnelles :

« L'accès aux ressources spécialisées (orthopédagogues, orthophonistes, psychologues, etc.) est également à géométrie variable. Quand les délais s'étirent avant d'obtenir le diagnostic qui assure la prise en charge de leur enfant, certaines familles connaissent mieux leurs droits que d'autres ou ont les moyens de faire appel à des ressources privées ⁸».

Le ratio de professionnelles ou professionnels par élèves est le plus souvent désastreux. Par exemple en 2014-2015, selon les calculs réalisés par la FPPE, on dénombre en moyenne, pour l'ensemble du Québec, plus de 2800 élèves par orthophoniste, près de 1800 élèves par psychoéducatrice ou psychoéducateur et 2075 élèves par psychologues. De tels ratios démontrent clairement le manque de ressources professionnelles.

Dans un contexte d'augmentation des besoins en matière de ressources professionnelles spécialisées, l'accès à un tel niveau de service ne peut en aucun cas permettre de répondre aux attentes. Faute de ressources, les listes d'attente pour une évaluation s'allongent affreusement, ce qui va aussi à l'encontre d'un repérage rapide. Les professionnelles et professionnels peinent à offrir les services adéquats aux élèves diagnostiqués, alors comment espérer les voir intervenir auprès des élèves à risque ?

Comme l'explique Johanne Pomerleau, présidente de la FPPE, dans une lettre publiée dans *Le Devoir*, c'est en raison d'un manque de services que certains retards deviennent d'ailleurs plus importants :

« Tout le monde s'accorde sur l'importance de dépister et d'intervenir de façon précoce. Malheureusement on constate, dans plusieurs commissions scolaires, que seuls les élèves ayant une « cote » EHDAA ont droit à des services professionnels et, encore, ces services sont généralement insuffisants. Qu'en est-il des enfants à risque, ceux qui ne rentrent pas dans une petite case ? Trop souvent, leur petit problème se transforme en retard d'apprentissage et devient suffisamment grave pour finalement obtenir des services. Bravo pour l'intervention précoce ! Si on veut réellement s'assurer que tous les élèves obtiennent rapidement les services dont ils ont besoin, il faut organiser des procédures de dépistage et d'intervention précoce de façon structurée, concertée et centralisée. ⁹»

Face à de telles situations, plusieurs parents en viennent d'ailleurs à recourir à des services privés, ce qui va bien sûr à l'encontre du principe de l'égalité des chances. Une évaluation en orthophonie ou en psychologie coûte environ 1000\$. Les enfants issus de familles moins aisées sont directement désavantagés par le manque de services publics offerts par les commissions scolaires. Ce sont aussi les familles de la classe moyenne qui doivent se priver afin d'offrir des services professionnels à leurs enfants, et ce, alors que les commissions scolaires ont l'obligation légale d'assurer l'accès à de tels services publics.

Il est grand temps que le gouvernement remédie à cette situation favorisant l'iniquité et dont les conséquences ont à maintes reprises été dénoncées médiatiquement, entre autres par les associations de parents. Dans un contexte où l'offre de services privés se multiplie, le ministre doit envoyer un message clair : c'est l'expertise publique développée au sein des commissions scolaires qu'il faut valoriser. Il est inacceptable de faire du profit sur le dos des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Recommandation

La FPPE recommande d'ajouter de façon significative des ressources professionnelles en services directs aux élèves afin de répondre aux besoins de prévention ainsi que d'évaluation et d'intervention auprès des élèves HDAA et à risque.

Recommandation

La FPPE recommande :

Que les conditions et services requis à l'intégration en classe régulière d'un ou une élève HDAA, déterminés dans le cadre de l'évaluation réalisée par le personnel professionnel, soient mis en place de façon intégrale et rapide.

Que les effets des moyens et services mis en place pour les élèves HDAA intégrés à la classe régulière soient évalués et ajustés en fonction de l'évolution des besoins de chaque élève.

Piste d'action : Revoir l'approche de financement catégorielle pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Pour la FPPE, il n'est pas opportun de revoir l'approche de financement catégorielle. Cependant, il y a lieu de simplifier et alléger le processus et la FPPE a une solution à proposer à cet effet : éliminer l'étape de la validation de clientèle EHDA, telle que pratiquée par le ministère.

À la suite d'une enquête menée auprès de ses membres¹⁰, la FPPE a démontré que l'étape de la validation de clientèle EHDA n'est pas nécessaire pour assurer la fiabilité du processus menant au financement. Les commissions scolaires effectuent annuellement une déclaration des effectifs qui permet d'avoir un portrait juste et fiable des besoins des élèves. L'étape de la validation ne répond qu'à des prérogatives administratives de reddition de compte. En ce sens, elle ne devrait jamais aller à l'encontre des évaluations du personnel professionnel habilité.

Suivant la politique gouvernementale, les trois conditions nécessaires à la déclaration d'un élève HDAA sont les résultats des évaluations et le diagnostic, la déclaration des incapacités et limitations telle que définie par les critères ministériels ainsi que les mesures d'appui à mettre en place pour faciliter l'évolution de l'élève dans le milieu scolaire. La première étape, l'évaluation, est réalisée par le personnel

professionnel qualifié et permet de préciser la nature du handicap ou de la déficience (troubles graves du comportement, déficience intellectuelle, motrice, organique, langagière, visuelle, auditive, trouble envahissant du développement ou trouble relevant de la psychopathologie). C'est d'abord en fonction de cette évaluation que les services requis pour répondre aux besoins des élèves doivent être déterminés.

Par la suite, la commission scolaire procède à la déclaration des renseignements et caractéristiques des effectifs scolaires, ce qui comprend entre autres les handicaps, troubles graves du comportement et la présence d'un plan d'intervention pour les élèves concernés. Cette étape est importante parce qu'elle permet d'avoir un portrait de la situation du système éducatif québécois. Ce n'est qu'ensuite que vient la vérification administrative par le ministère, soit l'étape de la validation de clientèle.

La validation mobilise temps et énergie pour le personnel et réduit ainsi sa disponibilité pour les élèves. Il s'agit d'un irritant majeur pour le personnel, mais surtout, ce processus a pour effet de priver les élèves de services pendant une période intensive. Parmi les nombreuses tâches qu'elles et ils réalisent dans le cadre de la validation, mentionnons la planification et l'établissement de la séquence des étapes et des délais à respecter, des retranscriptions de notes, de nombreuses rencontres avec la direction et le personnel enseignant concerné; la recherche de consentements ou d'autorisations des parents ou des élèves, le rapatriement des rapports, diagnostics et autres informations provenant des sources externes, etc. Le ministère reconnaît que l'objectif de la validation est de faire « des contrôles administratifs » visant à assurer que la déclaration des commissions scolaires est « conforme aux critères ministériels ».

Pendant les périodes intensives de validation, la prestation de services directs est souvent totalement mise de côté pour ne produire que ces vérifications administratives. Cette situation irrite le personnel et s'avère intolérable pour les élèves et leurs parents.

Recommandation

- Considérant que les ressources professionnelles ont de moins en moins de temps à dédier à l'intervention directe auprès des élèves et aux suivis en raison de la multiplication des évaluations à réaliser (en lien avec l'augmentation des prévalences) et du temps consacré aux tâches administratives, dont la validation de clientèle EHDAA;
- Considérant l'importance d'utiliser à bon escient l'expertise des professionnelles et professionnels à toutes les étapes du processus : la prévention, le dépistage, l'évaluation, mais aussi l'intervention directe auprès des élèves et les suivis (avec les parents, entre autres);
- Considérant que l'étape de la validation alourdit inutilement le processus et n'est pas nécessaire pour assurer la fiabilité et la qualité des déclarations d'élèves HDAA;

La FPPE recommande d'éliminer l'étape de la validation de clientèle EHDAA.

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Le troisième thème proposé est particulièrement vaste et met en lumière l'importance de répondre aux besoins de l'ensemble des élèves. La FPPE a choisi cependant de ne développer que deux des pistes d'action proposées.

Piste d'action : Créer dans les écoles des équipes multidisciplinaires responsables de la réussite des élèves pour mieux aider ceux qui sont à risque.

Travailler dans une perspective de multidisciplinarité, comme le font d'ailleurs plusieurs milieux, est fortement souhaitable. Pour y arriver, des conditions doivent être mises en place, en particulier la latitude et l'autonomie professionnelle nécessaires pour que le personnel concerné puisse adapter ses horaires. Il faut considérer que les conditions actuelles dans lesquelles travaille le personnel professionnel peuvent devenir des contraintes à l'intégration aux équipes multidisciplinaires des établissements. En effet, la majorité des professionnelles et professionnels agissent dans plusieurs écoles, souvent de 5 à 10 établissements, parfois même plus de 20 écoles. Soulignons aussi que plusieurs établissements n'ont qu'un seul bureau partagé où se relaie pendant la semaine la psychologue, l'orthophoniste, la psychoéducatrice, l'AVSEC, etc.

Dans un tel contexte, il est essentiel que les professionnelles et professionnels – même s'ils sont déployés dans les établissements – soient d'abord rattachés à la commission scolaire. C'est ce qui donne la vue d'ensemble nécessaire pour organiser les services de façon cohérente et fonctionnelle. En effet, lorsque l'organisation des services professionnels est centralisée à la commission scolaire, la tâche peut être perçue comme un tout et c'est ce qui permet d'avoir la flexibilité nécessaire pour exercer le jugement professionnel et répondre aux besoins des milieux (qu'il s'agisse d'une rencontre spéciale de l'équipe multidisciplinaire d'une école X, de la participation au plan d'intervention d'un élève de l'école Y ou la contribution, en raison d'un événement exceptionnel, à l'équipe de crise devant intervenir dans l'école Z).

Dans un contexte de rareté des ressources professionnelles, une organisation centralisée au niveau de la commission scolaire permet d'éviter le saupoudrage et la répartition inéquitable des ressources entre les écoles : pensons en particulier aux petites écoles qui ne peuvent pas, seules, se doter de l'ensemble des ressources professionnelles requises pour offrir les services éducatifs complémentaires.

La FPPE considère que la centralisation des services professionnels au niveau de la commission scolaire est un prérequis au fonctionnement d'équipes multidisciplinaires dans les écoles. En effet, c'est ce qui permet au personnel professionnel d'ajuster son horaire en fonction des besoins des différentes écoles où il est affecté, et ce, en fonction d'un modèle organisationnel qui est déterminé par les services éducatifs de la commission scolaire¹¹.

Qui plus est, il y a lieu de consulter le personnel professionnel pour déterminer le modèle d'organisation le plus adéquat pour répondre aux besoins des milieux. Une telle consultation est d'autant plus importante dans un contexte où le gouvernement tend à promouvoir certaines pratiques de décentralisation vers les établissements scolaires, entre autres en référence au principe de subsidiarité tel qu'introduit par le projet de loi n°105.

La convention collective des professionnelles et professionnels de l'éducation prévoit d'ailleurs la participation et la consultation de ce personnel (clause 4-3.00 et suivantes). La commission scolaire doit entre autres consulter les professionnelles ou professionnels concernés sur l'élaboration ou la modification d'une politique, d'un règlement ou d'une directive de la commission concernant des matières d'ordre pédagogique. Le personnel professionnel connaît les besoins des milieux et il a une vision d'ensemble permettant de comparer les différents modes d'organisation. Son expertise doit donc être considérée dans le choix du modèle de fonctionnement de son service.

En plus du besoin de créer une équipe multidisciplinaire au niveau de l'école, il est nécessaire d'assurer des espaces de concertation par champs disciplinaires pour les différents corps d'emplois professionnels. Dans le cadre d'un sondage réalisé par la Fédération en 2015, près de 1500 professionnelles et professionnels se sont prononcés sur l'importance de la concertation¹². Il en ressort que la concertation favorise l'amélioration de la pratique professionnelle (transmission d'information, mise à jour des nouvelles connaissances du champ disciplinaire, conseil clinique, développement de nouvelles pratiques et projets), facilite les aspects relationnels (briser l'isolement, favoriser le travail d'équipe) et permet de mieux comprendre les aspects organisationnels (avoir une vue globale du service, s'entendre sur la répartition des tâches, etc.)

Recommandation

- Considérant l'importance d'équipes multidisciplinaires intervenant dans les écoles;
- Considérant que les professionnelles et professionnels interviennent le plus souvent dans plusieurs établissements et doivent donc être en mesure d'organiser leur tâche comme un tout pour répondre aux besoins évolutifs des élèves de l'ensemble des écoles desservies;
- Considérant que la commission scolaire s'avère le lieu principal pour la concertation, le travail d'équipe, le mentorat et le développement de projets (ex. programmes de dépistage, outils de lutte à l'intimidation et à la violence) pour les équipes professionnelles;
- Considérant la nécessité d'assurer l'accès à l'ensemble des services éducatifs, complémentaires et particuliers de façon équitable et la volonté d'éviter un saupoudrage inefficace des ressources;

La FPPE recommande le maintien d'une organisation centralisée des services professionnels au sein des commissions scolaires.

- Considérant les impacts potentiels de l'introduction du principe de subsidiarité dans la Loi sur l'instruction publique;
- Considérant la pertinence de mettre à profit l'expertise des professionnelles et professionnels pour déterminer le modèle d'organisation des services le plus approprié;
- En conformité de la clause 4-3.00 de la convention collective des membres de la FPPE;

La FPPE recommande que les commissions scolaires consultent le personnel professionnel au sujet du modèle d'organisation de leurs services.

Piste d'action : Mieux outiller les jeunes du secondaire par rapport à leur orientation scolaire et professionnelle.

Il y a consensus sur l'importance d'améliorer l'accès des élèves à une démarche d'orientation scolaire et professionnelle, car le lien entre l'accès aux services d'orientation et la persévérance scolaire est démontré et reconnu par le ministère de l'Éducation (voir entre autres la Politique québécoise de la jeunesse, 2016). Il s'agit d'une volonté gouvernementale maintes fois exprimée, mais peu déployée et le plus souvent cantonnée au sein de projets restrictifs, comme l'actuel projet d'implantation de contenu obligatoire en orientation de 5-10h par année dès le 3^e cycle du primaire.

La FPPE a réalisé un sondage en 2015 auprès des professionnelles et professionnels de l'orientation et le taux de participation des membres s'est élevé à 42%. Il ressort de ce sondage¹³ que le personnel souffre de ne pas être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des élèves. En effet, elles et ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer au counseling en plus d'être surchargés par des tâches administratives ou techniques. Selon une majorité de membres, en fonction du manque de ressources qui y est dédié, l'orientation scolaire et professionnelle serait en crise; sa valeur sociale remise en question.

L'expertise professionnelle des conseillères et conseillers d'orientation (c.o.) dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines dans le cadre de démarches en orientation (projet de loi n°21) est d'ailleurs méconnue et insuffisamment mise à profit, en particulier dans l'offre de services pour les élèves HDAA. Les c.o. sont en effet autorisés et formés pour réaliser des activités réservées à haut risque de préjudice dont l'évaluation du retard mental.

En ce qui concerne les besoins généraux des élèves, le ministère n'a toujours pas fait d'évaluation formelle de l'approche orientante. Pourtant, depuis 15 ans, cette approche favorisant l'interdisciplinarité et la flexibilité a été appliquée de façon très différente selon les milieux et les retombées sont à géométrie variable. La FPPE déplore que les budgets dédiés à l'approche orientation soient insuffisants, voire utilisés de façon inadéquate.

Selon la Fédération, il est nécessaire de faire une véritable réflexion sur l'offre globale de services en orientation afin de répondre aux besoins généraux, spécifiques et particuliers de l'ensemble des élèves du réseau scolaire.

La FPPE recommande l'ajout significatif de ressources professionnelles en orientation scolaire au secteur des jeunes, à la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes.

La FPPE recommande :

Que dans le cadre du projet ministériel d'implantation de contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle : le personnel professionnel en orientation scolaire et professionnelle soit intimement associé à l'ensemble de la démarche; que le projet réponde aux besoins des élèves et donne accès à une véritable démarche d'orientation et qu'une attention particulière soit accordée pour répondre aux besoins spécifiques des élèves HDAA;

Que le Ministère mette sur pied une Table de réflexion portant sur l'offre globale de services d'orientation scolaire et professionnelle.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

Dans le cadre du 4^e thème proposé à l'axe 1, la FPPE ne développera qu'une seule des pistes d'action, mais tient avant tout à souligner la qualité du travail réalisé par le personnel enseignant. En aucun cas, les réflexions concernant la réussite éducative ne doivent remettre en question l'importance de l'autonomie professionnelle de l'ensemble du personnel du réseau scolaire.

Piste d'action : Favoriser le développement de pratiques pédagogiques innovantes basées sur des connaissances issues de la recherche.

Les conseillères et conseillers pédagogiques (CPs) sont des acteurs incontournables en ce qui a trait au développement de pratiques pédagogiques grâce à la formation continue et à l'utilisation des connaissances issues de la recherche. En 2014-2015, la FPPE a rencontré près de 150 personnes conseillères pédagogiques de 22 commissions scolaires de différentes villes et régions du Québec et a produit un rapport¹⁴. Même si les conseillères et conseillers pédagogiques (CPs) sont le « fer de lance du développement professionnel au sein des commissions scolaires » selon le Conseil supérieur de l'éducation, ces spécialistes de la pédagogie rencontrent diverses contraintes dans leur pratique.

D'abord, les CPs font particulièrement les frais des compressions budgétaires. Dans le cadre des plans d'effectifs 2015-2016, près de 100 postes de CPs ont été abolis; à ce nombre s'ajoutent environ 25 postes coupés en 2016-2017 (les postes sont calculés en équivalent temps complet).

La FPPE dénonce vigoureusement ces coupures qui nuisent directement à la qualité du soutien pédagogique offert dans les écoles et demande que soit reconnue l'expertise développée par les conseillères et conseillers pédagogiques. La profession ne doit pas faire les frais des politiques d'austérité.

Soulignons que le rôle que l'on attribue aux CPs change au fil des transformations du monde de l'éducation. Aujourd'hui, si les CPs sont appelés à jouer une multitude de tâches, c'est l'accompagnement du personnel enseignant qui est au cœur de leurs interventions. Les CPs jouent également le rôle d'interface entre le milieu de la recherche et le milieu scolaire, rôle qui prend davantage d'importance depuis quelques années, et ce, en raison de l'importance accordée à l'utilisation et au transfert des connaissances issues de la recherche.

Selon l'enquête de la FPPE, trois conditions sont nécessaires pour permettre aux CPs d'exercer adéquatement leur rôle :

- L'établissement et le maintien d'un lien de confiance avec le personnel enseignant;
- La reconnaissance du rôle-conseil auprès des directions d'établissement;
- La pratique au sein de services éducatifs centralisés permettant un travail en collégialité.

Étant presque exclusivement des ex-enseignantes ou ex-enseignants chevronnés, les CPs semblent en quête d'une identité professionnelle spécifique qui rend compte à la fois de l'aspect relationnel de leur rôle (auprès du personnel enseignant) et de l'aspect institutionnel (lien avec le ministère). Il s'agit d'un processus complexe. Devenir CP implique de relever plusieurs défis : le passage de l'enseignement à la conseillancé pédagogique se fait sans formation initiale spécifique et l'offre de soutien et de mentorat varie selon les milieux. Il est indispensable que les CPs soient outillés pour développer et maintenir leur crédibilité auprès du personnel enseignant.

Comme le ministère s'appuie de plus en plus sur les connaissances issues de la recherche et que celles-ci évoluent très rapidement, les CPs doivent être en état de veille constante et lire les différentes études et recherches concernant leur champ d'activité. Surtout, les CPs doivent développer un sens critique et s'outiller afin d'être en mesure d'analyser, de comparer et de discriminer les sources. Elles et ils jouent également un rôle-conseil à cet égard auprès de l'équipe-école. En somme, il est temps que des conditions facilitantes soient mises en place pour faciliter le développement professionnel des CPs (programme universitaire en conseillancé pédagogique, accès à des activités de réseautage et mentorat, référentiel de compétences), entre autres pour développer l'analyse critique nécessaire afin d'adapter les connaissances issues de la recherche aux réalités locales et favoriser leur implantation, tout en respectant et valorisant les savoirs d'expérience du personnel enseignant.

La FPPE recommande que le ministère et les commissions scolaires mettent en place des conditions facilitantes pour l'ensemble des CPs souhaitant suivre un programme universitaire en conseillances pédagogiques.

La FPPE recommande la mise en place de conditions qui favorisent :

- la valorisation de la profession de conseillère et conseiller pédagogique;
- L'attraction et la rétention du personnel;
- Le mentorat des nouvelles conseillères et nouveaux conseillers pédagogiques;
- Le réseautage local, régional et national.

Axe II

Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de chaque élève nécessite que l'école soit un lieu positif, accueillant et agréable. L'élève doit se sentir accompagné, et ce, à toutes les étapes de son parcours scolaire. Pour se faire, de nombreuses ressources doivent être disponibles et leurs expertises reconnues.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Nombreux sont les enjeux qui doivent être considérés pour l'amélioration de la littératie et de la numératie. La FPPE reconnaît la pertinence de l'ensemble des pistes d'action proposées, mais a choisi de n'en développer qu'une seule afin de mettre l'accent sur une profession trop souvent dans l'ombre.

Piste d'action : Valoriser et promouvoir la qualité de la langue française et le plaisir de lire.

En 2013, la FPPE a rendu publics les résultats d'une enquête sur la situation des bibliothèques scolaires¹⁵. Au cours des années 1990, le développement des bibliothèques scolaires au Québec s'est curieusement arrêté. Peu de ressources y sont dédiées et les départs à la retraite des bibliothécaires ont cessé d'être renouvelés, laissant la place à des bénévoles bien intentionnés, mais n'ayant pas de formation universitaire adéquate. Par conséquent, en 2006-2007, on ne dénombrait plus que 21 bibliothécaires dans les 72 commissions scolaires du Québec pour assurer le développement de bibliothèques scolaires dans plus de 2 600 établissements.

Parallèlement, on constate que la situation de l'apprentissage du français à l'école fait problème. En 2005, le ministère met donc en œuvre le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE) qui prévoit entre autres des subventions pour l'achat de livres. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, un volet du PALE (mesure 30273 aux règles budgétaires) est enfin dédié à l'engagement de bibliothécaires professionnelles et professionnels. La mesure 30273 prévoit une contribution financière pour l'embauche de bibliothécaires qualifiés (maîtrise en science de l'information) afin de guider les écoles dans l'acquisition, l'organisation, l'animation et l'utilisation pédagogique des ressources documentaires et littéraires.

L'enquête de la FPPE a permis de constater que la place et le rôle des bibliothécaires au sein de la commission scolaire et des écoles sont très variables. Certaines personnes se voient accorder un rôle important, voire très important, dans la réussite des élèves et leur participation est assurée à toutes les tribunes de discussion. D'autres personnes vivent un manque flagrant de reconnaissance. Plusieurs bibliothécaires estiment que les directions des services éducatifs, les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants et les collègues professionnels n'ont généralement qu'une connaissance limitée de leur travail au sein de la bibliothèque et surtout, de leur contribution à la réussite éducative.

Il est important que le milieu scolaire reconnaisse le rôle des bibliothécaires dans la planification et l'élaboration de stratégies d'apprentissage, par exemple en les impliquant aux consultations sur le projet

éducatif, car leur expertise est indispensable. Ces professionnelles et professionnels ont entre autres comme fonctions essentielles d'assurer la mise en valeur de la bibliothèque, d'en faire la promotion, de proposer des plans de gestion des bibliothèques, d'assurer le développement des collections et de déterminer les outils de classification.

À la faveur de nouveaux engagements prévus au PALE, le nombre de bibliothécaires a augmenté rapidement. De 21 ressources en 2006-2017, on atteint 63 dès 2009-2010 puis 107 en 2011-2012. En 2013, 19 commissions scolaires n'ont cependant toujours pas de bibliothécaires. Pire, des changements aux règles budgétaires apportées en 2014 sont venus réduire considérablement les budgets et mettre fin à certains incitatifs pour l'engagement de professionnelles et professionnels. Ainsi, en 2014-2015, on ne retrouve que 99 postes de bibliothécaires (en équivalent temps complet). En somme, encore aujourd'hui les fonctions et l'expertise de ces ressources professionnelles demeurent peu connues ou comprises. Pourtant, lorsque mises au service de l'école, en complémentarité avec les autres membres du personnel, leurs interventions ont un impact capital sur la réussite éducative des élèves.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout significatif de bibliothécaires formées en bibliothéconomie et de ressources professionnelles spécialisées en littératie et numératie comme les orthophonistes et les orthopédagogues professionnelles et professionnels pour favoriser un environnement scolaire stimulant et innovant.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Devant l'ampleur des problèmes réels et constants au sein des établissements scolaires, il devient difficile de « rêver l'école », de déployer des projets qui débordent de la gestion quotidienne, à courte vue. Développer une vision d'avenir de l'école est pourtant ce dont le Québec a besoin. À cet effet, la FPPE se permet d'ajouter une piste d'action à celles qui sont proposées dans le cadre de la consultation, en plus d'intervenir au sujet des nouvelles technologies.

Piste d'action: Offrir un milieu scolaire stimulant et innovant qui intègre de façon optimale les technologies et les ressources éducatives numériques.

En matière d'utilisation des technologies, il y a lieu de se questionner quant à l'accès et aux véritables apports de l'intégration de nouvelles ressources. Un prérequis essentiel à l'utilisation optimale des technologies et des ressources éducatives numériques est l'accès à la formation et au soutien, non seulement pour les élèves, mais aussi pour le personnel qui les utilise.

Des avancées technologiques remarquables ont été réalisées dans les dernières années en matière de soutien aux élèves HDAA. En effet, l'utilisation d'équipement et de mobilier adapté ou d'aide technologique peut permettre dans certains cas de pallier des limitations. Utilisés de façon adéquate, ces outils

technologiques facilitent la participation aux activités d'apprentissages et peuvent devenir un vecteur d'égalité.

À cet effet, la mesure 30810 des règles budgétaires permet le soutien financier des commissions scolaires pour répondre adéquatement aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers par l'achat de mobilier ou d'équipement adapté (volet 1) et l'amélioration de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (volet 2). Dans le cadre du volet 2, le personnel professionnel (en particulier les orthophonistes) est particulièrement sollicité pour déterminer les besoins technologiques des élèves HDAA. Il s'agit d'un processus rigoureux qui s'inscrit dans le cadre du plan d'intervention de chaque élève concerné. Les ordinateurs portables, logiciels spécialisés, aides de suppléance à la communication et les tablettes numériques font partie des outils pouvant être choisis.

Le personnel professionnel approprié doit évaluer la pertinence de l'utilisation des outils en fonction des besoins signifiés par l'élève, de l'observation réalisée en classe, des recommandations de l'enseignante ou l'enseignant et des renseignements provenant des parents. Les professionnelles et professionnels prennent part à toutes les étapes : le choix de l'outil, la formation de l'élève pour son utilisation, l'implantation, l'accompagnement, le soutien technique et le suivi nécessaire auprès des élèves, mais aussi du personnel enseignant. Le rôle-conseil exercé dans ce contexte est d'une grande importance, il nécessite des professionnelles et professionnels d'être en veille constante quant à l'évolution des outils technologiques et des méthodes pédagogiques appropriées.

Une telle utilisation des outils et ressources technologiques participe directement à la réussite éducative d'élèves HDAA, mais seulement dans la mesure où les conditions adéquates sont mises en place. Les ressources doivent donc être au rendez-vous, entre autres pour le conseil et le soutien technologique.

Depuis 15 ans, le Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT), animé principalement par des conseillères et conseillers pédagogiques (CPs) spécialisés, forme, soutient et accompagne le personnel scolaire, en premier lieu les enseignantes et enseignants. Ce réseau favorise le développement des connaissances et le partage d'expertise. Il s'agit d'un modèle novateur de mise en commun des ressources.

Cependant, les budgets dédiés au RÉCIT ont drastiquement diminué dans les dernières années, en particulier en 2014-2015 par le biais d'une coupure récurrente de 25% de l'enveloppe du service du RÉCIT. Cette politique budgétaire a des effets désastreux. Les CPs RÉCIT sont pourtant des ressources incontournables pour favoriser l'intégration harmonieuse des nouvelles technologies et faciliter le virage numérique. C'est pourquoi la FPPE souhaite que leurs services soient reconnus, valorisés et suffisamment financés.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout significatif de ressources professionnelles dédiées au RÉCIT, en premier lieu le rétablissement du budget dédié à cette mesure (annuler les compressions de 25% de 2014-2015).

Pistes d'action ajoutée : offrir un milieu de vie stimulant et innovant qui prend en considération l'impact de l'environnement physique sur la réussite éducative.

Penser l'école du 21^e siècle pour offrir un milieu scolaire agréable, novateur et stimulant nécessite une réflexion sur l'environnement physique dans lequel les élèves évoluent. De nombreuses études démontrent les impacts de l'espace d'apprentissage : la lumière naturelle, le mobilier coloré, le décroissement et l'aménagement harmonieux sont autant de facteurs qui favorisent la réussite éducative. Plus encore, selon une étude de la Salford University, une école « design », c'est-à-dire lumineuse, spacieuse, aérée et aux carrefours nombreux augmenterait jusqu'à 25 % les résultats scolaires¹⁶.

Malheureusement, au Québec, les ressources financières dédiées aux ressources matérielles des établissements ne suffisent même pas à répondre aux problèmes immédiats d'entretien des structures. En effet, on apprenait en février 2016 que selon des évaluations du ministère de l'Éducation, près de 500 bâtiments scolaires sont déjà dans un état jugé « préoccupant »¹⁷. Par conséquent, en août 2016, des investissements de 553 millions \$ en 2016-2017 ont été annoncés pour des projets de construction et de réfection des écoles. La FPPE salue cet ajout de ressources qui s'avèrent plus que nécessaire. Les sommes annoncées ne sont cependant pas une panacée et ne permettent que d'effectuer un léger rattrapage. Régler des problèmes urgents de structures et de moisissures ne permet pas de développer une architecture scolaire digne du 21^e siècle.

« Au fil des ans, des dizaines d'études ont démontré, d'une manière ou d'une autre, le lien entre l'environnement physique et la réussite scolaire. Pourtant, selon plusieurs observateurs, cet aspect semble peu pris en considération chez nous. "Au Québec, l'école représente un fond de scène inerte qui soi-disant n'aurait pas beaucoup d'importance dans l'expérience pédagogique", affirme François Dufaux, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval. [...]

"Il est difficile de sortir du modèle développé et mis de l'avant par le ministère de l'Éducation, car les budgets de construction et les délais de réalisation sont limités. Les architectes n'ont ni le temps ni l'argent pour innover. On se rabat sur des formes assez traditionnelles", constate Clément Bastien, architecte associé chez BBBL Architectes, une firme qui compte une bonne cinquantaine d'écoles primaires à son actif ¹⁸».

Il n'en demeure pas moins que certaines nouvelles constructions scolaires se démarquent. Par exemple, l'école primaire Barclay à Montréal a gagné le Grand Prix du design en 2014 pour son agrandissement réalisé en continuité avec l'édifice existant, tout en misant sur la couleur et l'utilisation du verre. L'école Sans-Frontière, construite à Saint-Jérôme en 2014, se démarque par sa structure de bois et l'abondance de lumière naturelle, en plus d'avoir réduit le plus possible son empreinte écologique. Mentionnons finalement l'école primaire de la Grande Hermine à Québec, qui a été la première à obtenir l'accréditation LEED (2008) grâce entre autres à la conception d'une toiture végétale, de l'utilisation de matières recyclées et d'une quantité réduite de contaminants de l'air.

Plusieurs commissions scolaires peuvent compter sur l'expertise d'architectes, d'ingénieures et ingénieurs et autres ressources professionnelles spécialisées au sein des ressources matérielles et administratives, mais ces ressources sont submergées par les besoins à court terme. Connaissant bien les réalités du milieu scolaire et les besoins de l'ensemble de ses acteurs, en premier lieu les élèves, ces professionnelles et professionnels ont développé une riche expertise qui se doit d'être mise à profit. Voulant définir « l'école

de demain », la Politique nationale est l'occasion idéale de se doter d'une vision en matière d'architecture scolaire.

Recommandation

- Considérant le développement des connaissances issues de recherche au sujet des facteurs nombreux et variés qui influencent la réussite éducative, dont l'environnement physique dans lequel évoluent les élèves;
- Considérant la pertinence de miser sur l'expertise publique développée au sein des commissions scolaires :

La FPPE recommande une augmentation substantielle des budgets dédiés aux infrastructures scolaires.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout significatif de professionnelles et professionnels au service des ressources matérielles et administratives.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

La formation professionnelle et la formation générale aux adultes (FGA) ont malheureusement en commun le peu de ressources professionnelles qu'on y retrouve. Deux des pistes d'action proposées ont été développées en mettant l'accent entre autres sur cet enjeu.

Piste d'action : Valoriser davantage la formation professionnelle.

La formation professionnelle développée au Québec assure aux élèves des formations de qualité et variées. Les formations sont qualifiantes et transférables et elles doivent le rester. En aucun cas la formation professionnelle ne doit être présentée comme une option de repli ou moins valable que les études supérieures. Pour se faire, il reste encore des préjugés à déconstruire. La valorisation de la formation professionnelle peut se faire par un meilleur accès à l'information scolaire et professionnelle et surtout, les élèves qui en ressentent le besoin doivent avoir accès à une véritable démarche d'orientation. En effet, devant la multitude de possibilités qui s'offrent, faire un choix éclairé est un défi de taille. Les parcours de vie scolaire et professionnelle sont d'ailleurs devenus plus sinueux et diversifiés. Le plus important pour les élèves est d'apprendre à se connaître davantage, à mieux cibler leurs intérêts personnels et leurs aspirations professionnelles. C'est souvent dans le cadre d'une démarche d'orientation que les jeunes vont dépasser leurs préjugés (par exemple, l'idée qu'il est nécessaire d'aller à l'université pour obtenir un bon salaire) et découvrir que certaines formations professionnelles ou techniques cadrent parfaitement avec leurs intérêts et leurs ambitions.

Une condition inéluctable pour la valorisation de la formation professionnelle est l'accès à des ressources éducatives complémentaires. Les élèves ayant des besoins particuliers ne peuvent que rarement être accompagnés adéquatement en formation professionnelle en raison du manque criant de services professionnels offerts. Par exemple, comment expliquer qu'un élève qui bénéficiait des services d'orthophonie n'y ait plus accès simplement en raison de son passage à la formation professionnelle ?

Piste d'action : Faciliter le passage des élèves entre les différents ordres d'enseignement.

En matière d'accès aux ressources éducatives complémentaires, la même situation se vit à l'éducation des adultes où, pourtant, une proportion grandissante de jeunes de 20 ans et moins sont inscrits. Dans plusieurs milieux, les professionnelles et professionnels du secteur jeunes sont mis à contribution dans le passage primaire-secondaire pour faciliter l'intégration et le partage des informations pertinentes. Il s'agit d'une mesure très intéressante, mais qui nécessite un nombre suffisant de ressources. À la formation générale aux adultes (FGA), en raison du manque patent de services complémentaires, rien n'est prévu à cet égard, ce qui est fort problématique.

Dans le cadre de la Politique pour la réussite éducative, il est nécessaire de proposer un virage à la FGA afin d'assurer aux élèves – qui sont d'ailleurs de plus en plus jeunes – les mêmes chances en matière de réussite éducative. Une politique de l'éducation des adultes doit embrasser la totalité du continuum qui va de l'alphabétisation de base à la formation professionnelle, au développement des ressources humaines et la formation continue. Présentement, il est reconnu que les centres ne sont pas équipés pour offrir l'accompagnement nécessaire par manque de ressources. Peu de services professionnels spécialisés sont offerts, il n'y a pratiquement pas de service en psychologie ou en orthophonie. Comment justifier que le plan d'interventions d'une ou d'un élève et les services qui y sont associés cessent de s'appliquer en raison de son passage à la FGA ? De plus, plusieurs élèves n'ont jamais été évalués durant leur parcours scolaire et ne connaissent même pas les raisons de leurs difficultés. Comment aider ces personnes à faire de leur parcours en FGA une réussite sans leur accorder les services complémentaires dont elles et ils ont besoin?

Le cadre de référence de la FGA prévoit que plusieurs services professionnels peuvent être offerts en plus des services d'orientation scolaire et professionnelle : des services d'orthopédagogie, psychoéducation, psychologie, orthophonie, animation de vie étudiante, etc. D'ailleurs, pour plusieurs élèves, la fréquentation du centre permet de combler le sentiment d'appartenance et le centre devient aussi le milieu de vie qui permet le développement de l'aspect social. Une offre supplémentaire de tels services complémentaires répondrait aux besoins des élèves de la FGA.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout significatif de professionnelles et professionnels aux secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes afin de répondre aux besoins variés des élèves.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

La FPPE reconnaît la pertinence de l'ensemble des pistes d'action proposées à ce thème et a choisi de traiter de deux aspects.

Piste d'action: Mieux préparer les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et reconnaître l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise.

La FPPE est soulagée de constater que le ministère reconnaît l'importance de miser sur le développement du vivre ensemble, du respect de la diversité et de la conscience sociale, dans une perspective de prévention. Il s'agit d'un volet particulièrement développé par le SASEC (Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire)¹⁹. Ce service, méconnu et encore associé – à tort – à l'enseignement religieux, vise spécifiquement l'accompagnement des élèves dans le développement de l'ouverture sur la différence et la pluralité. Les activités mises de l'avant par les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) permettent la création d'espaces d'échange et de réflexion, de briser l'isolement, de contrer la vulnérabilité et d'accepter les différences. Ainsi, le rôle SASEC cadre directement avec la piste d'action proposée.

Or, au cours des dernières années, les compressions budgétaires répétées et récurrentes (dont une coupure de 25% en 2014-2015) ont pour conséquence un réel effritement du SASEC. Les non-remplacements des départs à la retraite des AVSEC se multiplient. En 2003, on dénombrait 398,9 postes d'AVSEC en équivalent temps complet (ETP). Ce nombre était réduit à 292,6 ETP en 2013 et depuis, de nombreux postes ont encore été supprimés. La situation est telle que dans certaines commissions scolaires, on ne trouve qu'une ou un AVSEC pour répondre aux besoins de l'ensemble du territoire; les AVSEC ont souvent plus de 15 écoles à couvrir; une mission impossible. Le ratio moyen d'élèves par AVSEC s'élève d'ailleurs à 4122 élèves par ressources, une situation intenable.

La Loi sur l'instruction publique oblige la mise en place de services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, mais sans préciser le niveau de services requis. Peut-on réellement considérer que la commission scolaire répond à ses obligations légales de donner accès aux élèves à ces services dans un contexte où une seule ressource doit couvrir, par exemple, 20 établissements scolaires différents ?

Article 6. L'élève, autre que celui inscrit à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, a droit à des services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Article 226. La commission scolaire s'assure que l'école offre aux élèves des services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Le SASEC est une avenue de choix pour accompagner les élèves, surtout dans un contexte où une nouvelle problématique apparaît au Québec : la radicalisation religieuse. Les activités mises en place par les AVSEC sont axées sur l'appartenance à la communauté, la quête de sens, l'humanisation du milieu et le développement d'une identité citoyenne positive. La FPPE déplore le manque criant de ressources dédié

au SASEC à l'heure où on déplore que des jeunes, faute d'avoir trouvé un sens à leur vie et une place bien à eux dans la société, en viennent à se radicaliser.

L'expertise développée par les ressources professionnelles des commissions scolaires en matière d'action préventive est d'une grande valeur. Il est impératif d'offrir aux établissements les ressources professionnelles nécessaires pour mener une lutte efficace contre l'intimidation et la violence, la tenue de discours haineux ou incitant à la violence ainsi que pour lutter contre la marginalisation.

Recommandation

La FPPE recommande l'ajout significatif d'animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire afin de mieux préparer les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et forte de sa diversité. En premier lieu, il y a lieu de rétablir le budget dédié à cette mesure (annuler les compressions de 25% de 2014-2015).

Pistes d'action : Renforcer et diversifier les services et les interventions auprès des nouveaux arrivants.

Certaines commissions scolaires ont su développer des services et des interventions spécialisés en matière de diversité culturelle et d'intervention auprès des élèves issus de l'immigration. Pour ce faire, il faut outiller les ressources professionnelles spécialisées, notamment en psychologie, psychoéducation, orthopédagogie et orthophonie. Ces professionnelles et professionnels doivent être en mesure de développer leur expertise en fonction des nouvelles connaissances issues de la recherche afin de créer des outils adaptés aux réalités des milieux, faire de la formation auprès du personnel scolaire ainsi qu'intervenir auprès des élèves, de leur famille et du personnel scolaire, en fonction des besoins. Par exemple, les conseillères et conseillers pédagogiques spécialisés en matière de relations interculturelles mettent en place les conditions nécessaires au travail concerté entre les différents intervenants, élément clé pour l'intégration d'élèves issus de l'immigration.

Les ressources professionnelles sont souvent appelées à adapter leurs interventions auprès des élèves immigrants. Prenons l'exemple des orthophonistes qui interviennent auprès d'élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Dans le cadre d'évaluations, il est plus complexe de déterminer la spécificité d'un trouble du langage chez un enfant en processus d'apprentissage d'une nouvelle langue. Une telle démarche nécessite souvent davantage de temps et des ressources supplémentaires; ces besoins spécifiques doivent être reconnus. *Idem* pour des psychologues qui évaluent un enfant qui, par exemple, a vécu des traumatismes liés à un conflit armé.

En attendant d'être en mesure de diagnostiquer adéquatement l'élève (déterminer une cote HDAA), les ressources nécessaires doivent être mises en place (reconnaissance du code 99). Soulignons que les personnes qui détiennent de telles expertises très spécialisées doivent être en mesure de soutenir un nombre important d'établissements, d'où la nécessité de fonctionner avec un modèle de services professionnels centralisés.

- Considérant les besoins multiples et variés des milieux (formation de l'ensemble des intervenantes et intervenants; développement d'outils spécifiques);
- Considérant la complexité supplémentaire liée au processus d'évaluation et de détermination de troubles ou difficultés chez les élèves issus de l'immigration ;

La FPPE recommande que les commissions scolaires développent davantage de services spécialisés en matière d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivants et d'intervention auprès des élèves issus de l'immigration les plus vulnérables.

Axe III

Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Lorsqu'on fait référence à la mobilisation de l'ensemble des partenaires autour de la réussite éducative, en premier lieu les parents, on ne peut s'empêcher de penser aux chaînes humaines qui se sont multipliées autour des écoles de la province. Le mouvement « Je protège mon école publique », un mouvement citoyen de parents, est la preuve de l'importance qu'on accorde au Québec au réseau public d'éducation. C'est également la preuve qu'au-delà des promesses, des actions majeures doivent être posées afin de raviver la confiance de la communauté.

Thème 1 : L'engagement parental

La FPPE n'entend pas soumettre de recommandation à l'égard de l'engagement parental. Il n'en demeure pas moins important de souligner que les professionnelles et professionnels sont des références significatives pour les parents et que dans le cadre de leur travail, ces ressources sont fréquemment appelées à informer, soutenir et accompagner les parents.

La FPPE tient à réitérer que le développement des compétences parentales est un élément incontournable pour assurer une intégration scolaire harmonieuse des enfants, ce qui a des répercussions sur l'ensemble de leur parcours scolaire. À cet effet, le programme Passe-Partout est un modèle qui a fait ses preuves. Le déploiement des maternelles 4 ans doit prévoir davantage de ressources dédiées au volet parental. Pour se faire, le réseau scolaire doit miser sur la collaboration des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire. (Voir les recommandations de l'Axe 1, thème 1)

Aussi, les parents d'élèves HDAA ont besoin de contacts plus étroits avec les acteurs du réseau scolaire. Afin d'être en mesure de répondre aux demandes d'information, de soutien et d'accompagnement des parents, les professionnelles et professionnels doivent bénéficier de suffisamment d'autonomie professionnelle. En effet, c'est par le biais d'une organisation de services éducatifs centralisée et cohérente que les ressources professionnelles sont en mesure d'adapter leurs horaires aux besoins des élèves et de leurs parents pour l'ensemble des établissements scolaires qu'elles et ils desservent. Au contraire, si la tâche du ou de la professionnelle est uniquement déterminée par les directions d'établissement (lundi à l'école X, mardi à l'école Y, mercredi à l'école Z), ce personnel n'est plus en mesure de moduler son horaire en fonction des demandes et selon son jugement professionnel. Par exemple, pour la ou le professionnel, changer son horaire pour participer à la rencontre du plan d'intervention d'un élève dans une école Y (rencontre dont le moment est déterminé selon les disponibilités des parents) peut nécessiter plusieurs démarches administratives et contraintes. Dans les commissions scolaires décentralisées, de telles situations problématiques – qui tendent à se multiplier – nuisent directement à la communication avec les parents. (Voir les recommandations de l'Axe 1, thème 3)

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

En ce qui a trait au dernier thème suggéré, la FPPE tient à intervenir au sujet d'une des pistes d'action proposée :

Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative.

Dans un contexte de manque récurrent de ressources, de compressions budgétaires et de politique d'austérité, le respect des rôles spécifiques de l'ensemble des acteurs devient encore plus important. En effet, il peut être tentant pour certaines directions d'établissements de recourir à des services externes (organismes communautaires, fondations, entreprises à but lucratif, etc.) pour combler les besoins, et ce, surtout lorsque les budgets sont décentralisés. De telles pratiques ne respectent pas les champs de compétences distinctifs et vont à l'encontre du principe de complémentarité des services.

Soulignons que la FPPE reconnaît tout à fait l'importance et la pertinence des organismes communautaires autonomes qui travaillent par et pour leur communauté. Les partenariats avec le réseau scolaire, lorsqu'ils sont faits dans une perspective de complémentarité, sont bénéfiques. Lorsque les rôles de chaque intervenant sont clarifiés, ces partenariats fonctionnent d'ailleurs très bien (ex. policiers qui interviennent dans les écoles), d'où la nécessité, dans le cadre d'une Politique nationale, de clarifier les rôles de chacun et d'assurer que les partenaires n'en viennent en aucun cas à remplacer les services publics des commissions scolaires.

Lorsque les partenaires tendent à offrir des services qui viennent remplacer les services publics, il s'agit d'impartition ou de sous-traitance. En plus de participer directement au démantèlement des services publics, de tels services n'offrent pas les mêmes garanties en matière de qualité et de sécurité, un élément non négligeable en contexte scolaire (pas d'universalité des services, offre ponctuelle et sans suivi, peu de reddition de compte, formation du personnel non assuré, qualité du service variable, etc.). De telles situations vont à l'encontre de la valorisation du réseau public et des services qui y sont offerts.

Cette tendance à confondre les rôles et à agir dans une perspective de remplacement des services publics peut présentement être observée dans plusieurs Carrefours jeunesse-emploi (CJE). La FPPE a effectué une enquête préliminaire par le biais de ses syndicats afin de voir les impacts du développement récent d'activités liées à la persévérance scolaire par les CJE : dans plusieurs régions, les CJE se font de plus en plus insistants pour offrir des services scolaires qui débordent de leurs champs de compétences.

La commission scolaire a un devoir en matière de contrôle de la qualité et de la sécurité des services offerts en son sein. Ce principe est d'autant plus important lorsqu'il est question d'interventions auprès d'élèves en difficulté ou fragilisés. Avec certains projets sur la persévérance scolaire développés par les CJE, on atteint un niveau critique de confusion : parce que les ressources des CJE interviennent au sein des écoles (elles y ont un bureau et un accès aux ressources, dont des banques de données), les élèves et leurs parents en viennent à penser, à tort, que les intervenants des CJE sont des ressources de la commission scolaire. Il s'agit d'un glissement dangereux qui doit cesser.

La FPPE entreprend donc des démarches ayant pour objectif de clarifier le rôle des ressources des CJE dans le cadre de partenariats avec les commissions scolaires afin que soient respectés les champs de compétences exclusifs et les tâches prévues au plan de classification des professionnelles et professionnels des commissions scolaires. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de protection des services publics et de défense des droits des professionnelles et professionnels des commissions scolaires.

Le chevauchement entre l'offre de services déployée par les CJE au sein des établissements scolaires et les activités prévues au plan de classification des professionnelles et professionnels concernent principalement les services d'orientation scolaire et professionnelle, mais également en psychoéducation, en conseilance pédagogique et en animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

Pour la FPPE, le manque de ressources des commissions scolaires ne peut en aucun cas justifier le recours à des ressources externes pour offrir des services qui relèvent de la commission scolaire. Il en va de la mission même de la commission scolaire qui est de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire.

Recommandation

La FPPE recommande que l'expertise publique développée spécifiquement dans le réseau scolaire soit reconnue, valorisée et protégée.

Recommandation

La FPPE recommande que, dans le cadre de partenariats et collaborations convenus avec différents organismes, la spécificité de la mission, des mandats et de l'expertise de chacun soit respectée, dans une perspective de complémentarité. Que de tels partenariats n'aient jamais pour effet de remplacer l'expertise publique.

Conclusion

Favoriser la réussite éducative est un enjeu fondamental auquel adhère toute la population du Québec. Avec l'ensemble du personnel, les professionnelles et professionnels des commissions scolaires en font leur mission quotidienne. Les professionnelles et professionnels trouvent un sens dans leur travail lorsqu'elles et ils sentent qu'ils font la différence pour les élèves et que leur expertise est reconnue et adéquatement utilisée.

Depuis des années, les professionnelles et professionnels et l'ensemble des acteurs du réseau public portent l'école à bout de bras. Elles et ils partagent les doléances et surtout les revendications des parents qui se portent à la défense de l'école publique. Malgré les compressions récurrentes, des politiques d'austérité et des mesures de gestion qui ont pour effet de désorganiser le réseau scolaire (telle que la gestion axée sur les résultats); malgré l'alourdissement de la tâche, la précarité, l'isolement professionnel ou le manque de valorisation et de reconnaissance de leur jugement professionnel et de leur expertise, les professionnelles et professionnels membres de la FPPE demeurent fiers du travail accompli et ont à cœur le réseau public d'éducation.

Les recommandations portées par la FPPE découlent de l'expérience et des connaissances du réseau scolaire de ses membres ainsi que des nouvelles approches, pratiques et savoirs issus de la recherche dont elles et ils s'inspirent au quotidien. La FPPE souhaite prendre part aux prochaines étapes menant à la mise en place de la Politique nationale de la réussite éducative. L'heure est l'action et au déploiement de mesures porteuses d'espoir et de vision, dignes d'un Québec où l'éducation est une véritable priorité.

Recommandations

Axe 1

- La FPPE recommande de dédier un nombre significativement plus élevé de ressources professionnelles des commissions scolaires au dépistage, à la prévention et aux interventions auprès de la petite enfance.
- Considérant la nécessité de :
 - Soutenir le développement des compétences parentales;
 - Favoriser une intégration au milieu scolaire progressive, positive et stimulante;
 - Consolider la collaboration entre l'école et la famille :

La FPPE recommande de valoriser et déployer le service Passe-Partout dans l'ensemble des régions du Québec.

- La FPPE recommande l'ajout de ressources, entre autres des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, pour développer davantage le volet parental au sein du programme des maternelles 4 ans.
- La FPPE recommande d'ajouter de façon significative des ressources professionnelles en services directs aux élèves afin de répondre aux besoins de prévention ainsi que d'évaluation et d'intervention auprès des élèves HDAA et à risque.
- La FPPE recommande :

Que les conditions et services requis à l'intégration d'un ou une élève HDAA, déterminés dans le cadre de de l'évaluation réalisée par le personnel professionnel, soient mis en place de façon intégrale et rapide.

Que les effets des moyens et services mis en place pour les élèves HDAA intégrés à la classe régulière soient évalués et ajustés en fonction de l'évolution des besoins de chaque élève.

- Considérant que les ressources professionnelles ont de moins en moins de temps à dédier à l'intervention directe auprès des élèves et aux suivis en raison de la multiplication des évaluations à réaliser (en lien avec l'augmentation des prévalences) et du temps consacré aux tâches administratives, dont la validation de clientèle EHDAA;

Considérant l'importance d'utiliser à bon escient l'expertise des professionnelles et professionnels à toutes les étapes du processus : la prévention, le dépistage, l'évaluation, mais aussi l'intervention directe auprès des élèves et les suivis (avec les parents, entre autres);

Considérant que l'étape de la validation alourdit inutilement le processus et n'est pas nécessaire pour assurer la fiabilité et la qualité des déclarations d'élèves HDAA;

La FPPE recommande d'éliminer l'étape de la validation de clientèle HDAA.

- Considérant l'importance d'équipes multidisciplinaires intervenant dans les écoles ;

Considérant que les professionnelles et professionnels interviennent le plus souvent dans plusieurs établissements et doivent donc être en mesure d'organiser leur tâche comme un tout pour répondre aux besoins évolutifs des élèves de l'ensemble des écoles desservies;

Considérant que la commission scolaire s'avère le lieu principal pour la concertation, le travail d'équipe, le mentorat et le développement de projets (ex. programmes de dépistage, outils de lutte à l'intimidation et à la violence) pour les équipes professionnelles;

Considérant la nécessité d'assurer l'accès à l'ensemble des services éducatifs, complémentaires et particuliers de façon équitable et la volonté d'éviter un saupoudrage inefficace des ressources;

La FPPE recommande le maintien d'une organisation centralisée des services professionnels au sein des commissions scolaires.

- Considérant les impacts potentiels de l'introduction du principe de subsidiarité dans la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la pertinence de mettre à profit l'expertise des professionnelles et professionnels pour déterminer le modèle d'organisation des services le plus approprié;

En conformité de la clause 4-3.00 de la convention collective des membres de la FPPE;

La FPPE recommande que les commissions scolaires consultent le personnel professionnel au sujet du modèle d'organisation de leurs services.

- La FPPE recommande l'ajout significatif de ressources professionnelles en orientation scolaire au secteur jeune, à la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes.

- La FPPE recommande :

Que dans le cadre du projet ministériel d'implantation de contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle : le personnel professionnel en orientation scolaire et professionnelle soit intimement associé à l'ensemble de la démarche; que le projet réponde aux besoins des élèves et donne accès à une véritable démarche d'orientation et qu'une attention particulière soit accordée pour répondre aux besoins spécifiques des élèves HDAA;

Que le Ministère mette sur pied une Table de réflexion portant sur l'offre globale de services d'orientation scolaire et professionnelle.

- La FPPE recommande que le ministère et les commissions scolaires mettent en place des conditions facilitantes pour l'ensemble des CPs souhaitant suivre un programme universitaire en conseillances pédagogiques.
- La FPPE recommande la mise en place de conditions qui favorisent :
 - La valorisation de la profession de conseillère et conseiller pédagogique;
 - L'attraction et la rétention du personnel;
 - Le mentorat des nouvelles conseillères et nouveaux conseillers pédagogiques;
 - Le réseautage local, régional et national.

Axe II

- La FPPE recommande l'ajout significatif de bibliothécaires formées en bibliothéconomie et de ressources professionnelles spécialisées en littératie et numératie comme les orthophonistes et les orthopédagogues pour favoriser un environnement scolaire stimulant et innovant.
- La FPPE recommande l'ajout significatif de ressources professionnelles dédiées au RÉCIT, en premier lieu par le rétablissement du budget dédié à cette mesure (annuler les compressions de 25% de 2014-2015).
- Considérant le développement des connaissances issues de recherche au sujet des facteurs nombreux et variés qui influencent la réussite éducative, dont l'environnement physique dans lequel évoluent les élèves;

Considérant la pertinence de miser sur l'expertise publique développée au sein des commissions scolaires :

La FPPE recommande une augmentation substantielle des budgets dédiés aux infrastructures scolaires.

- La FPPE recommande l'ajout significatif de professionnelles et professionnels au service des ressources matérielles et administratives.
- La FPPE recommande l'ajout significatif de professionnelles et professionnels aux secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes afin de répondre aux besoins variés des élèves.
- La FPPE recommande l'ajout significatif d'animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire afin de mieux préparer les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et forte de sa diversité. En premier lieu, il y a lieu de rétablir le budget dédié à cette mesure (annuler les compressions de 25% de 2014-2015).
- Considérant les besoins multiples et variés des milieux (formation de l'ensemble des intervenantes et intervenants; développement d'outils spécifique);

Considérant la complexité supplémentaire liée au processus d'évaluation et de détermination de troubles ou difficultés chez des élèves immigrants ;

La FPPE recommande que les commissions scolaires développent davantage de services spécialisés en matière d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivants et d'intervention auprès des élèves issus de l'immigration les plus vulnérables.

Axe III

- La FPPE recommande que l'expertise publique développée spécifiquement dans le réseau scolaire soit reconnue, valorisée et protégée.
- La FPPE recommande que, dans le cadre de partenariats et collaborations convenus avec différents organismes, la spécificité de la mission, des mandats et de l'expertise de chacun soit respectée, dans une perspective de complémentarité. Que de tels partenariats n'aient jamais pour effet de remplacer l'expertise publique.

Notes

¹ Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport sur l'état des besoins de l'éducation 2014-20156 : Remettre le cap sur l'équité*, sommaire, octobre 2016, p. 2.

² Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012 : portrait statistique du Québec et de ses régions administratives*, septembre 2013, p. 17.

³ Conseil supérieur de l'éducation, *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'être préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services : avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, août 2012, p. 80.

⁴ *Ibid*, p. 54.

⁵ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, mai 2014, p. 111 et 112. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Étude des crédits 2015-2016 », *Journal des débats de la Commission de la culture et de l'éducation*, 2015.

⁶ » Gouvernement du Québec, *Politique gouvernementale de prévention en santé : un projet d'envergure pour améliorer la vie et la qualité de vie de la population*, octobre 2016, p.19.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *ibid.*, p. 62.

⁸ Conseil supérieur de l'éducation, *op. cit.*, octobre, 2016 p. 31.

⁹ Johanne Pomerleau, « Rapprocher l'argent des écoles, fausse bonne idée, *Le Devoir*, sections idées, 26 septembre 2016). Consultation en ligne :

<http://www.ledevoir.com/societe/education/480926/rapprocher-argent-et-ecoles-fausse-bonne-idee>

¹⁰ FPPE, *La validation de clientèle : une étape à éliminer*, janvier 2015. Consultation en ligne :

http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/35_La%20validation%20de%20clientele%20EHDA%20version%20finale.pdf

¹¹ FPPE, *La centralisation des services professionnels : Une condition à la réussite et la persévérance scolaires*, juin 2015. Consultation en ligne :

http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/La%20centralisation%20des%20services%20professionnel%2018062015-vfinale.pdf

¹² FPPE, *La concertation chez les professionnelles et les professionnels du réseau scolaire : Résultats de sondage Concertation*, février 2016. Consultation en ligne :

http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/passerelle%20action%20pro%20-%2002022016-meq.pdf

¹³ FPPE, *L'orientation scolaire et professionnelle au sein des commissions scolaires : état des lieux et action syndicale*, mai 2016. Consultation en ligne :

Sommaire : http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/Orientation-Sommaire-rapport-2016-final_1.pdf

Rapport complet : http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/Rapport%20orientation%20-%20action%20pro%20-%20vfinale%2024052016.pdf

¹⁴ FPPE, *Conseillères et conseillers pédagogiques : une profession à valoriser*, mars 2015. Consultation en ligne :

Sommaire :

http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/Conseillere%20et%20conseiller%20pedagogique%2018062015-vfinale.pdf

Rapport complet : http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/48_CP_Rapport%20version23032015-2.pdf

¹⁵ FPPE, *Enquête sur la situation des bibliothèques scolaires au Québec*, 2013. Consultation en ligne : http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/FPPE-ENQUETE%20BIBLIOS%20%20v.finale_nov..pdf

¹⁶ « Les écoles « design » améliorent de 25% les résultats scolaires », *Le Figaro*, 3 janvier 2013.

¹⁷ « Nos écoles tombent en ruine », *Journal de Montréal*, 2 février 2016.

¹⁸ Ordre des architectes du Québec, *Esquisses*, vol. 6, n°3, 2015.

¹⁹ FPPE, *La situation du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les commissions scolaires du Québec*, juin 2015. Consultation en ligne :

[http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/SASEC-MELS%20juin%202015%20\(v3\).pdf](http://www.fppe.qc.ca/action_pro/doc/SASEC-MELS%20juin%202015%20(v3).pdf)